pour engager les joyeux et retrouver si possible ceux des bijoux de la collection Stavisky qui n'ont pas été envoyés à Londres.

En même temps, la police anglaise continuera la même enquête. Il est, en effet, probable qu'outre les pièces engagées rue Victoria et celles qu'on pourra dépister à Paris, il en existe d'autres placées ou écoulées dans la capitale anglaise.

Avant la seconde autopsie du corps de Stavisky

Paris, 27 mars. — Avant de pratiquer l'autopsie du corps de Stavisky, qui vient d'être ramené de Chamonix, le docteur Paul a tenu à lui faire subir, pendant deux ou trois jours, l'épreuve du frigorifique, afin de pouvoir opérer d'une façon plus commode. En outre, le praticien attend l'arrivée des médecins de Chamonix devant lesquels doit s'effectuer son intervention. En effet, outre le docteur Briffoz, le docteur Jamin, de Chamonix, a été également désigné par la Commission d'experts pour assister à la contre-autopsie de Stavisky. Celle-ci sera très vraisemblablement pratiquée jeudi, à 14 heures.

Mlle Mistinguett explique comment elle fut photographiée aux côtés de « Jo »

Une photographie représentant « Jo » les cheveux blancs » et Mlle Mistinguett assis côte à côte sur un banquette du restaurant et tenant un gros bouquet de violettes avait provoqué une certaine émotion.

La célèbre fantaisiste a déclaré à ce sujet :

— Quelle histoire ! Voilà que maintenant on m'accuse d'avoir connu « Jo ». En vérité je ne le connais pas le moins du monde et je vais vous expliquer comment cette photo a été prise. Le 10 mars après avoir assisté dans un

(Ph. France-Presse.)

LA DANSEUSE CELIA NONO
qui était soupçonnée d'avoir engagé les bijoux de Stavisky

dancing à un championnat international de danses, nous étions allés, Berval, notre directeur, quelques camarades et moi souper dans un restaurant récemment ouvert rue Notre-Dame-de-Lorette.

« Vous savez qu'il arriva que des photographes ambulants traversent la salle des établissements de nuit et offrent aux consommateurs de les photographier.

« Tout à coup un monsieur » à chevelure de lion », fort correct, s'approcha de moi et me dit :

« Mlle, voulez-vous me permettre de ma faire prendre dans votre groupe. Je voudrais envoyer une épreuve du cliché que l'on va faire à mes parents de province ».

« Il insista si gentiment, que j'acceptai, je lui fis une place à côté du moi. Il m'offrit un magnifique bouquet de violettes et le photographe opéra.

« Le monsieur se déclara très satisfait, il me remercia avec chaleur puis, quand il eut son épreuve, il s'en fut après m'avoir dit : « Je ne donnerai pas ce cliché pour un million. »

« Je n'attachai aucune importance à cet incident et hier seulement j'ai appris que celui que je prenais pour un simple admirateur était » Jo les cheveux blancs ».

« Il faudra désormais que je me méfie, termine Mlle Mistinguett en riant. »

A la Commission d'enquête sur les événements du 6 février

Paris, 27 mars. — La Commission d'enquête sur les événements du 6 février s'est réunie mardi après-midi.

Le président a fait connaître à ses collègues qu'il a reçu divers documents, ainsi qu'un exemplaire de chacune des balles en usage dans la garde mobile. La Commission a procédé ensuite à l'audition de MM. Lebecq et Roux-Desbreaux, président et secrétaire général de l'U.N.C.

Répondant à diverses questions, M. Lebecq affirme qu'il y avait dans le cortège de l'U.N.C. des membres de l'A.R.A.C. et il a l'impression que ce sont ceux-ci qui ont essayé de détourner la tête du cortège en criant : « A la Chambre ! »

M. Lebecq indique qu'à aucun moment le nouveau préfet de police n'a essayé de prendre contact avec les dirigeants de l'U.N.C. contrairement aux usages.

Répondant à une question, il précise que ceux qui constituaient la colonne de l'U.N.C. ont eu l'impression très nette qu'on voulait attirer les anciens combattants vers la place de la Concorde. Sur la Place, la colonne rencontre nombre de gens ayant plutôt l'allure « en-bourgeois » qui crient : « A la Chambre ! » Mais la discipline fut parfaitement et la colonne ne fut pas détournée.

L'auto d'un Roubaisien se renverse dans un fossé à Bailleul après une collision

A la suite d'une collision qui s'est produite à Bailleul entre l'auto de M. Louis Knoff, négociant en cinéma, rue de l'Espérance, à Roubaix, et la voiture de M. Verjeck, brasseur à Boeseghem, l'auto de M. Knoff s'est renversée dans un fossé au virage de la Belle Drèze.

M. Knoff a eu quelques contusions, mais Mlle Verjeck est blessée à la tête et a la lèvre coupée. Une enquête est ouverte.

Le raid de l'aviateur belge Hansez vers le Congo

Paris, 27 mars. — L'aviateur belge Hansez qui a fait le premier voyage Belgique-Congo belge, a quitté Gao mardi après-midi à 16 h. pour Niamey, via Fort Lamy.

NOTRE CONCOURS de la Plus Jolie Vedette

Le constat des huissiers

A la suite de leurs opérations de contrôle du dépouillement des réponses à notre grand concours, Mes Gaillard et Verkindère, huissiers, ont rédigé le procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent trente-quatre les douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre mars.

A la requête de la Société des Journaux réunis de l'arrondissement de Lille, société à responsabilité limitée, dont le siège est à Roubaix, 71, Grande-Rue, et sur les diligences de Mme veuve Alfred Reboux :

Nous :

1° Paul Gaillard, huissier près le Tribunal de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, soussigné ;

2° André Verkindère, huissier près le Tribunal de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, 29, rue du Grand-Chemin, soussigné ;

Nous sommes rendus dans les bureaux du « Journal de Roubaix », où étant, nous avons procédé aux différentes opérations du dépouillement du Concours de la plus jolie vedette.

Sous notre direction et surveillance, toutes les réponses au Concours furent rassemblées dans des sacs plombés, dès l'ouverture des urnes où les concurrents les avaient déposées : de ces sacs les réponses furent ensuite triées aux noms des différentes vedettes, puis elles furent comptées. Un sac réservé et plombé ne fut ouvert et compté par nous seuls que le samedi vingt-quatre mars ; nous avons alors constaté que Suzy Vernon avec 28.228 suffrages s'était classée première et que Marcelle Chantal avec 26.902 s'était classée seconde.

Nous avons ensuite vérifié les bulletins répondant pour Suzy Vernon et indiquant comme chiffre du suffrage 28.228 ou les chiffres les plus rapprochés ; et nous avons ainsi fixé nous-mêmes l'attribution des différents prix dudit concours, conformément à ces bulletins ;

Et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

(Se) Paul Gaillard.
(Se) André Verkindère.

Enregistré à Roubaix le vingt-sept mars mil neuf cent trente-quatre, f° 5, case 12.

La suite des résultats

Nous publions ci-dessous la suite des résultats :

Du 56e prix au 90e : 100 fr.

56e prix (28.197):
Grimeopraz Gustave, 31, rue de Barbieux, Roubaix.

57e prix (28.250):
Cambaeborgh Flora, 106, rue Rubens, appartement 3, Roubaix.

58e prix (28.194):
Vlieghe Henri, rue Beroard, 98, cour Renaux, 5, Roubaix.

59e prix (28.264):
Ghysels Fernande, 194, rue du Moulin, Roubaix.

60e prix (28.192):
Delbecque Léon, 5 bis, rue de la Paix, Roubaix.

61e prix (28.265):
Verriest Laura, rue du Becq, Maisons Florin, 2.

62e prix (28.190):
Roos Robert, 16, rue Ventau, Mouvaux.

63e prix (28.189):
Boscat Emile, 10, rue Molière, Roubaix.

64e prix (28.183):
Flipet Jules, 186, rue des Ballons, Wattrelos.

65e prix ex-aequo (28.182):
Lacroix Lucie fille, rue de Roubaix, impasse Jonville, 16, Teuffiers;
Dedrulne Renée, 8, rue Bertbollet, Roubaix.

67e prix (28.275):
Lepers Arthur, 64, chaussée de Lille, Risquons-Tout, Mouscron.

68e prix ex-aequo (28.275):
Lebrea Marthe, 55, rue du Moulin-Fagot, Tourcoing;
Catelra Fernand, 2, rue des Carliers, Templeuve (Belgique).

70e prix (28.176):
Pennel Jeanne, 26, rue du Recueil, Flers-Breucq.

71e prix (28.280):
Mellez Raymond, rue du Fontenoy, 216, cour Allard, 15, Roubaix.

72e prix (28.165):
Cerette Cherles, 16, rue de l'Eglise, Teuffiers.

73e prix (28.294):
Merraet René, 12, rue de Ménières, Tourcoing (Bleuc-Seen).

74e prix ex-aequo (28.294):
Picard Kléber, 62, rue de l'Alouette, Roubaix;
(28.162):
Picavez Hélène, 44, rue de Tureune, Mouvaux.

76e prix (28.298):
Plouvier Marie, 60, rue des Roses, Wattrelos.

77e prix (28.290):
Verrase Georges, 120, rue de Lille, Reckem-les-Mouscron.

78e prix (28.305):
Crempette Robert, 12, rue Delmarre, Wattrelos.

79e prix (28.140):
Glorie Marguerite, 28, rue Vauban, Tourcoing.

80e prix (28.307):
Meulart Georges, 104, rue Edouard-Vaillant, Wattrelos.

8.e prix ex-aequo (28.308):
Kerskeoe Modeste, rue du Pommelet, 15, cour Poullet, Roubaix;
(28.148):
Vaedendriessche Palmyre, 43, rue des Moulins, Mouscron.

83e prix (28.310):
Dembrain Edouard, 13, rue de la Lainière, Croix.

84e prix ex-aequo (28.310):
Peiré Madeleine, 23, rue Lavoisier, Tourcoing;
Verzaevel Maurice, 74, rue du Moulin-Fagot, Tourcoing;
Locoste Alfred, 21, rue Deufert-Rochereau, Tourcoing;
Labitta Lucie, rue Cartigny, cour Melfelt, 6, Roubaix.

86e prix (28.311):
Rotty Germaine, 22, rue de la Fonderie, Tourcoing.

89e prix (28.312):
Lesaffre Eugène, 125, rue de Meuvaux, Tourcoing (Blanc-Seau).

90e prix ex-aequo (28.312):
Carrette Nelly, 71, rue Caroot, Wattrelos;
Pelly Robert, 57, rue Alex.-Dubois, Wesquehal;
Vermeulen Françoise, 155, rue de l'Ommelet, 57, cour Poullet, Roubaix.

L'AFFAIRE PRINCE

Une nouvelle audition de Mlle Yvonne Taris

Paris, 27 mars. — L'enquête de la Sûreté générale sur l'affaire Prince est toujours aussi active.

Mlle Yvonne Taris, dont on n'a pas oublié les révélations à la police au lendemain de l'assassinat du conseiller, s'est présentée rue des Saussaies, à 10 heures, conformément à la convocation qui lui avait été adressée hier par M. Demartini.

Plusieurs photographies de suspects qui auraient été vus le 20 février, à la gare de Lyon, avant le départ du rapide du Dijon, lui ont été présentées.

Sur aucune d'elles Mlle Taris n'a reconnu les personnes dont elle avait donné le signalement. Le témoin a été invité ensuite à préciser certains points encore obscurs de sa précédente déclaration.

D'autre part, on donne les quelques précisions suivantes sur l'interrogatoire de Mlle Taris :

Cette dernière, après avoir examiné les photographies qui lui ont été présentées, sans reconnaître, comme il a déjà été dit, le mystérieux personnage de la gare de Lyon, a été invitée à s'expliquer sur le séjour qu'elle aurait fait à Berck-Plage, en compagnie de Stavisky, sur la foi de renseignements parvenus à la Sûreté.

Mlle Tarris a opposé à ces allégations le démenti le plus catégorique, en confirmant qu'elle n'avait jamais eu le moindre rapport avec Stavisky et ses complices.

— D'ailleurs, a-t-elle ajouté, je n'ai jamais été infirmière.

Eu ce qui concerne sa déposition faite à la Sûreté générale le 1er mars, le témoin en a confirmé les termes en évoquant de nouveau ses souvenirs se rapportant aux faits du 20 février, à la gare de Lyon. Elle a, en outre, rappelé dans quelles circonstances elle avait vu pour la première fois le conseiller Prince, en décembre 1933, alors que ce dernier quittait le Palais de justice. Elle l'a revu quelque temps après au Palais de justice où elle s'était rendue dans l'espoir d'entendre une plaidoirie de Me Campinchi.

Enfin elle a revu le conseiller Prince pour la troisième et dernière fois au moment de son départ pour Dijon. Sur ce point, Mlle Tarris a été formelle : L'homme qui lui a acheté un billet de la loterie Foch et qui était pisté par un personnage suspect était bien le conseiller Prince.

Un témoignage met en cause un individu originaire de Lens

M. Lavaud, hôtelier rue Quinempoix, à Paris, a été entendu par M. Demartini, commissaire à la Sûreté générale.

M. Lavaud avait pour locataire depuis plusieurs mois un individu originaire de Lens, âgé de 43 ans, un certain Georges Henneton. L'hôtelier savait son locataire sans le sou et sans travail depuis plusieurs mois. Or, dans la nuit du 16 au 17 février, il le vit descendre de voiture devant l'hôtel, tenant un billet de mille francs à la main.

A l'hôtelier, qui s'étonnait d'une telle aubaine, Henneton répondit :

— C'est un copain de la rue de Grammont qui m'a emené dans sa voiture. Finie la misère. Si tout marche bien, je toucherai dans quelques jours, une grosse somme.

Le 10 mars, Henneton disparaissait sans régler plusieurs semaines du lover.

L'enquête a révélé que Henneton était monté dans une automobile précisément devant lui « Folies », qui préoccupe, on le sait, les enquêteurs.

Une affaire de trafic d'armes à Paris

Paris, 27 mars. — Il a été procédé mardi, comme suite à l'information judiciaire ouverte sur les dépôts d'armes à huit arrestations. L'une d'elles a amené la découverte chez M. Rancart, à Saint-Ouen, d'une certaine quantité d'armes, carabines, fusils, revolvers, pistolets automatiques, matraques. Un certain nombre de ces armes étaient chargées. On a saisi, en outre, une certaine quantité de munitions.

M. Rancart a été inculpé en vertu de l'article 3 de la loi du 24 mai 1834 qui interdit les dépôts d'armes et un mandat d'arrestation a été décerné contre lui.

Convoqué au Service des renseignements généraux à la Préfecture de police et reçu par M. Pradier, commissaire de police, Rancart a été placé après un bref interrogatoire, sous mandat de dépôt.

Rancard a été déjà condamné pour des faits analogues et chose singulière sa femme est institutrice dans l'école de Saint-Ouen où exerçait Marie-Madeleine Mermet, l'espionne amie de Lydia Stahl.

M. Drouant, brocanteur, 15, rue Fremicourt, avait en sa possession des armes de vitrine et des revolvers provenant d'achats aux Monts de Piété. Aucune saisie de ces armes n'a été opérée à cet endroit.

Chez M. Brugeroux, brocanteur, 52, rue du Vertbois, on a saisi des mausers, des cannes-matraques et à épée, des baïonnettes et des cartouches de guerre.

Les perquisitions ont continué chez M. Raymond Elias, 5, rue des Petites-Ecuries, représentant en armes espagnoles et enfin chez un ancien brocanteur, M. Lucien Lemasson, 18, rue de la Vega. Aucune saisie n'a été effectuée.

LE GÉNÉRAL NIESSEL A FAIT A ROUBAIX UNE CONFÉRENCE SUR LE DANGER AÉRIEN

Le danger des attaques aériennes est une éventualité dont on ne peut se dissimuler la gravité et contre laquelle il importe de se prémunir. Aucune population civile ne peut ni croire à l'abri des effets d'une attaque aéro-chimique. C'est pourquoi d'ailleurs a été instituée ce que l'on appelle la « Défense passive du territoire », qui consiste à organiser tout un système de protection dans les villes et les campagnes contre une offensive aérienne de l'ennemi.

M. Louis Watine, aidé en cela par ses dévouées infirmières et les cadres de la Société de secours aux blessés militaires, met au point cette organisation de la défense passive dans notre ville. Et pour en préciser la portée, notre distingué concitoyen avait fait appel au général Niessel, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, qui est l'âme de cette résistance pacifique en regard du danger aérien et qui est venu mardi, dans notre ville, exposer les raisons qu'a tout Français de craindre une soudaine offensive aérienne.

Comme président des Amicales de perfectionnement des sous-officiers de réserve, le général Niessel est venu, en outre, porter des encouragements aux élèves et instructeurs des cours de perfectionnement de notre ville.

AUX ÉCOLES DE PERFECTIONNEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE

Mardi après-midi, à 16 h. 30, le général Niessel fut reçu tout d'abord à Lille, au centre des Amicales d'écoles de perfectionnement. On sait que le général Niessel est le président de ces organismes.

A 18 h. 45, au cours de la conférence du lieutenant Daudé aux membres des écoles de perfectionnement de sous-officiers de réserve de Roubaix, au Café Belle-Vue, le général Niessel fut reçu par M. César Geydet, directeur, entouré de MM. les capitaines Desrumaux, Boucou, Diffre, instructeurs.

Après avoir suivi avec un vif intérêt la fin de la conférence du lieutenant Daudé sur une attaque-type d'infanterie, M. le général Niessel fit la critique de l'exposé en termes clairs, commenta la protection des éléments d'assaut par le feu et conclut par cet axiome : « Avant tout, mes de votre bon sens ». Puis il fit une dernière et éloquente exhortation aux élèves des cours.

« Il faut, dit-il, que la France soit forte, qu'elle vous voyez nombreux, car jamais l'ennemi ne songera à attaquer un pays prêt à la riposte ».

Longuement applaudi, le général Niessel se rendit ensuite au Cercle de l'Industrie, où était servi un banquet en son honneur.

LE BANQUET

Le dîner était présidé par M. Louis Watine, président de la section de Roubaix de la Société de secours aux blessés militaires et par M. Fernand Cariscimo, président de la Chambre de Commerce.

A leurs côtés on remarquait MM. les généraux Niessel; Condé, commandant la subdivision d'infanterie; Herbillon, commandant la division du génie; M. le médecin général Wentzel; M. l'intendant Bravy ; M. le capitaine Segouna, représentant le général Pétin; MM. les colonels Miquel, commandant le subdivision et Laure, directeur de la P.M.S.; MM. Joseph Wibaux, président de la Fédération industrielle et Commerciale; René Wibaux, président de l'Alliance Française, section de Roubaix; Mme Lévin-Denel, présidente des dispensaires de la Croix-Rouge de Lille; Mmes Joseph Pollet, César Geydet, Lessens, Victor Dupont, du Comité de la Croix-Rouge de Roubaix; MM. les commandants Wibaux et Grotard, représentant les Cercles militaires de Roubaix et de Lille; MM. les docteurs Desroussaux et De Gaudt, anciens président et président du Syndicat des médecins; MM. Alfred Dumas, administrateur du Comité central de la Laine; J. Chaleyé, directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles; Victor Prouvost, etc..., etc...

Au dessert, M. le commandant Wibaux présente au général Niessel l'hommage des divers organismes représentés au banquet et le général répondit en louant la coopération qu'il rencontrait dans notre centre.

LA CONFÉRENCE

Au cours de la réunion organisée par la Société de secours aux blessés militaires et qui eut lieu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, le général Niessel parla de danger aérien.

La grand amphithéâtre de l'Ecole était comble quand le président de la Chambre de commerce, M. Cariscimo, présenta le conférencier, en soulignant son autorité et sa compétence.

Le conférencier montra l'accroissement du péril que crée pour un pays entier le développement considérable de l'aviation et constate que, réciproquement, le danger s'est accru pour l'aviation elle-même, par suite des difficultés que lui créent l'artillerie et les mitrailleuses aériennes.

Cette question de la défense du territoire a préoccupé l'Allemagne et les autres pays.

Le Japon ne faisait-il pas récemment un exercice de défense aérienne dans la région située entre Tokio et Yokohama, exercice qui mettait pendant trois jours 15 millions d'habitants sur le pied de guerre.

Si, en France, nous sommes en retard, précise avec force le général Niessel, la faute en incombe aux pouvoirs publics qui ont manqué à leurs devoirs en n'organisant pas la protection passive parallèlement à la protection active dont s'est occupée l'autorité militaire.

Pour remédier à cette apathie, à cette inertie ou à cette hostilité des pouvoirs publics, l'Union nationale de la défense aérienne qui groupe les organisations d'officiers de réserve, de Croix-Rouge et de grenadiers sécouristes, s'est donné pour tâche de promouvoir la développement d'organismes privés.

Le général Niessel expose ensuite les grandes lignes de la protection passive. Il montre la nécessité, pendant le temps de paix, de recruter et de répartir en équipes un personnel qui puisse renforcer la police, les pompiers et le service de santé. Il indique les principes qui doivent présider à la création des postes de secours, des abris contre les explosifs et les gaz et insiste sur la nécessité pour les populations civiles de connaître l'usage du masque.

Enfin, le général Niessel, après s'être élevé contre ceux qui, sous le fallacieux prétexte de ne pas affoler la population, se font un malin plaisir de se dévirilisser l'esprit français, assure que le seul moyen de parer à tout danger aérien est de posséder une aviation forte, et que le meilleur gage de sécurité est de préparer, avec tous les crédits nécessaires, une défense aérienne suffisante.

Quand les applaudissements qui soulignèrent les dernières paroles énergiques du général Niessel eurent cessé, M. Louis Watine rendit hommage au conférencier qui, avec le général Pétain, s'est fait le promoteur de l'organisation de la défense aérienne et expose quelques résultats qui ont marqué l'activité du groupe de Roubaix de la Société française de secours aux blessés militaires.

LE DÉPLACEMENT DE TOMBES MILITAIRES DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Des transferts de tombes militaires seront effectués aux dates ci-après : du 4 au 12 avril 1934; déplacement des tombes militaires situées dans le cimetière communal d'Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais); le 5 avril 1934: transfert dans la carré militaire du cimetière communal de Quenoy-sur-Deûle, des tombes militaires situées dans le cimetière communal de Wambrechies.

Les familles désireuses d'obtenir des renseignements complémentaires au sujet de ces opérations sont priées de s'adresser selon le cas, à M. le chef du secteur d'état-civil militaire du Pas-de-Calais à Arras ou à M. le chef du secteur d'état-civil militaire du Nord à Lille.

Le Touring-Club de France organise un concours de photographies documentaires concernant l'art régional

Le Touring-Club de France organise un concours de photographies documentaires sur l'Art régional, doté de 12.000 francs de prix offerts par l'Association même et la Chambre syndicale des industries et du commerce photographiques.

Ce concours est ouvert du 1er mai au 31 décembre 1934.

Pour tous renseignements complémentaires et pour la réception du règlement, s'adresser au siège social du Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée, Paris (XVIe).

La manifestation franco-belge du souvenir, à Tournai

M. Armand Guillou, préfet du Nord; le général Pétin, commandant la 1re région, et M. Daniel-Vincent, président du Conseil général du Nord, sénateur et ancien ministre, ont reçu M. Léon Delsart député du Nord, maire de Nomain, présidant d'honneur du groupe parlementaire de défense des prisonniers civils de guerre et M. Georges Delval, président général des Associations de prisonniers civils et victimes civiles de la guerre, qui leur offrirent la présidence d'honneur du Comité d'organisation de la manifestation franco-belge du Souvenir; M. Guillou, préfet du Nord; le général Pétin et M. Daniel-Vincent, acceptèrent de grand cœur.

La manifestation prévue aura pour but d'inaugurer la plaque du Souvenir en l'honneur de deux Françaises et de six Français, prisonniers civils de guerre, fusillés par les Allemands dans la cour de la citadelle de Tournai.

Ce pèlerinage est organisé en accord avec les autorités belges et françaises, et aura lieu à Tournai le jeudi 10 mai 1934 (jour de l'Ascension); nous en donnerons connaître les détails en temps utile.

D'ores et déjà, nous pouvons assurer que la manifestation sera grandiose tenu par la participation de l'armée belge ence par la présence assurée de la musique du 43e régiment d'infanterie et d'une délégation de l'armée française.

Tous les Français ou Associations qui désireraient dès maintenant se faire inscrire pour participer à cette manifestation, peuvent adresser leurs adhésions à M. Georges Delval, Maison des mutilés de guerre, 46, rue Léonard-Danel, à Lille.

Une bombe éclate à Cannes

Cannes, 27 mars. — Cette nuit, une bombe a éclaté devant l'immeuble occupé par la Loge du Grand-Orient. On pense en trouver en présence de l'acte d'un isolé.

La mise en vigueur de la loi sur les allocations familiales

Le ministère du Travail a fait connaître qu'un décret du 23 février 1934 rend applicable la loi du 11 mars 1932 sur les Allocations familiales à un nouveau groupe d'industries et de professions. Les dates effectives de la mise en application de cette loi à ce nouveau groupe sont les suivantes:

1er avril 1934: Manœuvres sans désignation d'emploi et manutentionnaires;

23 mai 1934: Banques, assurances;

1er octobre 1934: Ebénisterie, inutrements de musique en bois, fabriques de tabletterie, de brosserie et de menus objets en bois, professions judiciaires.

Les employeurs ressortissant à ces catégories devront donc s'affilier à une Caisse de compensation agréée de la circonscription où se trouvent situés leurs établissements. Ces employeurs seront en effet responsables vis-à-vis de leur personnel du service des allocations familiales, à partir de la date où la loi est applicable à leur profession.

En outre, des sanctions prévues par la loi, ils s'exposeraient, en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, à des sanctions en dommages-intérêts de la part des chefs de famille qu'ils emploient, dommages qui ne sauraient être inférieurs au montant des allocations dont ces chefs de famille auraient été frustrés.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas ne se produira pas, et que les employeurs rempliront scrupuleusement les obligations que la loi leur impose.

Le tirage du Sweepstake luxembourgeois

Les gagnants dans le Nord

Plusieurs billets du Sweepstake luxembourgeois acquis par des habitants du Nord sont parmi les gagnants. Nous en avons cité deux hier. En voici trois autres:

Le n° 36.551 série D, cheval « Hougcop », appartenant à M. Facon, demeurant rue Jeanne-d'Arc, à Lille.

Deux autres doivent être également détenus par des Lillois; ce sont les numéros 33.050 série A, cheval « Golden-Muller » et 17.851 série D, cheval « Cordial ». Notons que le cheval « Golden-Muller » est le gagnant du dernier « Grand National » de Liverpool.

Un incident à la mairie d'Armentières

Une note de l'administration municipale d'Armentières a été publiée dernièrement mettant en cause M. Adrien Dansette d'un incident qui s'est déroulé à l'Hôtel de Ville.

M. Dansette, dans une lettre rendue publique, fait savoir que, conformément à la loi du 5 avril 1884, il a demandé le samedi 24 mars à prendre connaissance du registre des délibérations. Ce registre lui ayant été présenté, M. Dansette y a relevé des irrégularités, à la suite de quoi il a prié un huissier de dresser un constat.

Dans ce constat, l'officier ministériel déclare qu'en présence de M. Gasquié, secrétaire-général de la Mairie, il a obtenu communication des registres des délibérations du Conseil municipal à partir du l'année 1931. La dernière inscription date du 19 mai 1931. A partir de cette date, le registre est en blanc, plus aucune délibération n'y est portée.

L'huissier a constaté en outre que de nombreuses délibérations, dont il indique les dates, ne sont suivies d'aucune signature.

M. Dansette fait savoir que sa lettre a pour objet de donner au public connaissance de ce fait.

Les nombreux attraits de la dixième Foire commerciale de Lille

Chaque année dans les dernières semaines et même dans les derniers jours qui précèdent l'ouverture de la Foire commerciale de Lille, de véritables tours de force sont accomplis tant par les exposants que par le Comité de la Foire. La rapidité avec laquelle les travaux construction de la Porte Louis-XIV ont été édifiés l'un dernier nous a montré quels prodiges les animateurs de la Foire sont capables de réaliser. Cette année encore les visiteurs trouveront un tel changement qu'ils seront émerveillés en constatant les résultats de l'activité dont tout prévaut des centaines d'ouvriers en ce moment sur le parc de la Foire.

Plus de deux cents ouvriers ont été occupés ces jours-ci rien que dans le hall qui vai rattacher à l'section de l'industrie textile. Une trentaine de maçons et cimentiers achèvent maintenant le revêtement décoratif de la façade de ce hall. Cette façade traitée dans un style sobre sera d'un bel effet ornemental et donnera une idée de ce que pourra être la Foire lorsque tous les travaux seront terminés. L'intérieur du hall du textile est particulièrement soigné. Un joli velum bleu et blanc donnera à cette exposition une note d'intimité qu'accentueront encore les aménagements d'un salon de thé et du studio de la mode.

C'est dans un véritable théâtre que se dérouleront les présentations de modèles de couture. Les défilés de mannequins attireront certainement un très nombreux public dans cette partie de la Foire où les plus importants établissements de l'industrie textile régionale sont exposés.

La visite de la Foire est toujours attrayante et au surplus instructive. Elle constitue une leçon de choses qui est d'autant plus intéressante que les exposants, pour la plupart, tiennent à réserver des surprises à leurs visiteurs.

Or, les surprises abonderont à la Foire cette année. On nous signale, par exemple, que dans la section de la T. S. F. l'Association de Radiophonie du Nord procédera dans son stand à des expériences sensationnelles. A proximité de l'entrée principale le public pourra admirer l'avion qui a fait le magnifique croisième en Afrique. Dans la section de l'alimentation, à l'occasion du Congrès de la boulangerie, une four véritable ont été installés et on pourra assister à la fabrication du pain et de la pâtisserie.

La village flamand qui connut tant de succès l'an dernier, on trouve aujourd'hui agrandi. Bref, sur toute l'étendue de la Foire, la plus vive animation ne manquera pas de régner pendant les deux semaines.

La XIe Foire s'ouvre cette année sous les heureux auspices de Pâques. Il ne reste plus qu'à souhaiter du beau temps pour toute la quinzaine.

La mise en service des quatre satellites automatiques de Roubaix

(CROIX, LANNOY, MOUVAUX, WATTRELOS)

Nous rappelons que les appareils téléphoniques des abonnés locaux de Croix, Lannoy, Mouvaux et Wattrelos fonctionneront en automatique jeudi 29 mars, à partir de 21 h. 30.

Dès ce moment, les abonnés de ces communes devront utiliser le cadran de leur appareil automatique pour obtenir leurs communications, comme ils en ont, du reste, été priés individuellement.

Ils devront se conformer aux indications des notices qui leur ont été remises pour l'utilisation de leur appareil.

Il est rappelé aux intéressés que pour obtenir un abonné:

1. De Lille rattaché à l'automatique (figurant avec un numéro à 6 chiffres précédé de la mention « Lille »), il faut décrocher l'appareil, attendre le ronflement continu produit dans l'écouteur, transmettre l'indicatif « Lille », c'est-à-dire le chiffre 2 situé au regard et ensuite le numéro à cinq chiffres figurant à l'annuaire.

La réception du retour d'appel ou du signal d'occupation indique, soit que l'abonné est sonné, soit qu'il est occupé.

2. De Lille non transformé en automatique (figurant à l'annuaire avec un numéro à quatre chiffres), il faut transmettre l'indicatif « Lille », c'est-à-dire le chiffre 2, puis le chiffre 4, et ensuite le numéro à quatre chiffres porté à l'annuaire. (Quand ra numéro est tel que 3023, il faut transmettre dans l'ordre 0, 0, 2, 5).

3. Des réseaux de Croix, Lannoy, Mouvaux, Wattrelos, il faut transmettre l'indicatif « Roubaix », c'est-à-dire le chiffre 3 et ensuite le numéro de l'annuaire à 5 chiffres.

4. De Roubaix, il faut transmettre l'indicatif « Roubaix », c'est-à-dire le chiffre 3 et ensuite le numéro de l'annuaire à 5 chiffres.

5. De Tourcoing, il faut transmettre l'indicatif Tourcoing, c'est-à-dire le chiffre 4 et ensuite le numéro à 4 chiffres porté à l'annuaire. (Faire précéder le numéro de zéros pour le compléter à 4 chiffres).

Nota. — Pour obtenir un abonné de Lille ou de Roubaix, il faut transmettre outre l'indicatif « Lille » ou « Roubaix » obligatoirement cinq chiffres.

Pour obtenir un abonné de Tourcoing, il faut transmettre, outre l'indicatif « Tourcoing » quatre chiffres seulement. Les services spéciaux sont appelés par les numéros suivants:

Interurbain 10; service des dérangements, 11; trafic direct, 12; renseignements et réclamations, 13; télégrammes téléphonés, 14; banlieue Lille et banlieue Roubaix, 18.

Dans ce cas, il faut pour obtenir ces services, transmettre les deux chiffres seulement, sans les faire précéder d'aucun indicatif.

Il est rappelé à tous les abonnés de la région qu'ils devront, à partir du jeudi soir, lorsqu'ils demanderont un abonné du réseau de Croix, Lannoy, Mouvaux et Wattrelos, vérifier au préalable le numéro d'appel à demander. Sinon leur demande risquerait soit de ne pas aboutir, soit d'être servie avec retard.

Il est instamment recommandé aux abonnés qui vont être rattachés à l'automatique de ne pas demander de communications le jeudi 29 mars, de 21 h. 25 à 21 h. 40.

A la Commission historique du Nord

La Commission historique du Nord s'est réunie lundi sous la présidence de M. Denis du Péage.

Une communication de M. Leemarier du Donat, concernant la protection en cas de guerre des monuments historiques, artistiques et scientifiques, a retenu l'attention de l'ensemble. M. Leemarier a signalé que les dispositions prises par la Cour de La Haye en 1899 et en 1907 en ra qui concerne la protection de ces monuments en temps de guerre n'avaient plus théoriques que pratiques. Pour remédier aux lacunes des textes de ces dispositions et aux procédés de sauvegarde insuffisants proposés par la Cour de La Haye, un artiste russe, Nicolas Roerich, qui se consacre depuis 1929 de travailler activement à un projet mieux adapté aux conditions actuelles, propose de placer sur tous ces monuments une « bannière de paix » constituée par un cercle rouge enfermant, sur fond blanc, trois sphères également rouges. En cas de guerre, une Commission spéciale constituée à ra manquerait à ret accord que signaleraient toutes les puissances. Des groupements de Paris, Bruges et New-York travaillent actuellement à ce projet Roerich.

A l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord

Le bureau de l'Union départementale des Sociétés de Secours mutuels du Nord s'est réuni à son siège, hier mardi.

Après avoir procédé à un échange de vues, il a décidé la nomination d'une Commission des comptes qui sera proposée à la ratification du Conseil d'administration et chargée de faire le point exact de la situation financière de tous les comptes de l'Union et de donner impartialement tous apaisements aux mutualistes du Nord.

Elle se composerait de MM. Henniaurte, Abel Dubois, Adrien Migeon, Lepoivre, Lobert, Michel Billet, administrateurs pris en dehors des membres du bureau et des Commissions de gestion, et comprendrait en outre deux délégués désignés d'un commun accord par le Comité et les Unions des S.S.M. de chaque arrondissement et de deux délégués de chaque union mutualiste de Roubaix et de Tourcoing.

Le travail technique de la Commission serait dirigé par M. Deboisty, percepteur honoraire, ancien premier fondé de pouvoirs de trésorerie générale, dont la compétence et l'honorabilité assureront une valeur indiscutable et indiscutée aux conclusions des travaux de cette Commission.

Le bureau a procédé ensuite à l'expédition des affaires courantes.

Dernière Heure

M. Louis Barthou se rendra à Varsovie au mois d'avril

Varsovie, 27 mars. — M. Louis Barthou, venant de Paris, arrivera à Varsovie le 22 avril à 17 h. 30. Le ministre des Affaires étrangères français séjournera pendant trois jours dans la capitale polonaise où il rencontrera M. Moscicki, président de la République, le maréchal Pilsudski et M. Beck, ministre des Affaires étrangères. Le 24 avril, à 18 h., M. L. Barthou se rendra à Cracovie où il passera la journée du 25, avant de se rendre à Prague.

La Chambre des Etats-Unis contre le président Roosevelt

Washington, 27 mars. — Refusant de céder aux injonctions du président Roosevelt, la Chambre a passé outre au veto présidentiel et a voté de nouveau la loi des crédits spéciaux avec une majorité dépassant les deux tiers. L'attitude du Sénat est encore incertaine.

Dernières nouvelles sportives

HIPPISME

HIER, A ENGHIEN

Prix de Turbes (haies, à vendre, 3.000 fr., 3.400 m.) : 1er, Plumures (A. Chapman), 26.00 et 10.50; 2e, Poire Cuite (R. Tinet), 11.00; 3e, Prince, Meritza (M. Plaine), 14.50. — Pas cours : Fenfaron, La Gérinda, Irisnoeds.

Prix de Gournay (steeple, 12.000 fr., 3.600 mètres) : 1er, Hollywood II (A. Chauffour), 7.00 et 3.00; 2e, Allamanda (T. Duru), 12.00. — Pas cours : Grigri